

Le 22 octobre 2010, l'Assemblée Nationale

Ouvrait ses portes à la F.N.C.M. à l'occasion de la sortie de la seconde édition de son **Annuaire des Médiateurs - 2010-2011.**



Dominique RAIMBOURG

Député de la LOIRE ATLANTIQUE (4^{ème} circonscription) avocat, membre de la Commission des Lois

a souligné que l'annuaire de la FNCM s'inscrivait dans le cadre de la transcription par la France de la Directive 2008/52/CE du 21 mai 2008, à intervenir d'ici le 21 mai 2011.

Le Président DEALBERTI portait l'accent sur la participation de la FNCM à une évolution de la société française dans le traitement des conflits, depuis une quinzaine d'années, se plaisant à cette occasion à rappeler les propos tenus par Madame ALLIOT MARIE, Garde des Sceaux, lors de la dernière assemblée générale extraordinaire du C.N.B. : *«J'entends promouvoir une véritable culture de la médiation, où les avocats joueront tout leur rôle.*



Trois tables rondes se succédaient, animées par Jacques SALZER

Patricia LEMASSON-BERNARD abordait les attentes, et donc, les besoins de la société, d'une part, et d'autre part, Fédération.

s'appuyant sur le rapport récemment déposé, français de décliner dans français l'article 7 de la relatif à la confidentialité, secret en médiation. Il

d'étendre la médiation à la matière administrative. Enfin, il insistait sur le danger d'un encadrement qui ferait de la médiation un *métier*, plaidant en faveur du concept du praticien, issu des couches diverses de la société civile, à la recherche incessante de l'amélioration de sa qualité et suivant une formation continue, respectueux enfin d'une déontologie et convaincu que l'appartenance à un réseau labellisé par la fédération procure un véritable audit qualité, le tout constituant la garantie sur laquelle pourra compter l'utilisateur de la médiation.



les objectifs de la **Pierre Jean BLARD**, du Conseil d'Etat suggérait au législateur la tradition du droit directive européenne, et donc, au contour du proposait également



Claude BOMPOINT LASKI et Alain THUAULT ont présenté la fabrication et l'évolution des deux éditions de l'annuaire.

Laurence BARADAT, Laurence de VILLENEUVE et Françoise DE LAVENERE ont présenté le chapitre III de l'Annuaire, relatif à la formation du médiateur, en insistant sur la volonté de la fédération de proposer dans son annuaire des médiateurs formés à la médiation, et s'engageant à poursuivre leur formation pour garantir à l'utilisateur de la médiation compétence et qualité.



Jacques SALZER concluait ses entretiens en reprenant l'intervention de **Gabrielle PLANES**, initiatrice de l'événement, en portant l'accent sur le fait que la formation à la médiation ne peut pas suppléer la qualité première du médiateur, et en l'occurrence, le talent des femmes et des hommes qui ont, profondément enracinée en eux, la vocation de pacifier les conflits et de conduire les gens à la réflexion raisonnée et au compromis.



Paris le 22 octobre 2010.